

Le Bulletin
du barreau de Paris
N° SPÉCIAL

COMPTES 2015

TABLE DES MATIÈRES

Le Barreau de Paris	4
Nombre d'avocats au Barreau de Paris	4
Observation liminaire	4
Evolution des principales attributions de l'Ordre pour la mise en œuvre de la politique voulue par le Bâtonnier et le Conseil de l'Ordre	5
Evolution des cotisations ordinales	5
Composition de la commission des finances	5
Présentation des comptes CARPA	6
Bilan actif	6
Bilan passif	7
Compte de résultat (1 ^{ère} partie)	8
Compte de résultat (2 ^e partie)	9
Capacité contributive de la CARPA	10
Chiffres clés	11
Commentaires sur les comptes	11
Présentation des comptes Ordre des Avocats de Paris	12
Bilan actif	12
Bilan passif	13
Compte de résultat (1 ^{ère} partie)	14
Compte de résultat (2 ^e partie)	15
Commentaires sur les comptes	16
Le résultat d'exploitation de l'Ordre	16
Présentation des principaux postes de charges d'exploitation de l'Ordre	16
Assurances	16
Charges de personnel	17
Provisions pour impayés	17
Autres provisions	18
Fonds de dotation	18
Autres charges d'exploitation	18
Présentation des différents postes de produits	18
Assurances	18
Cotisations ordinales	18
Autres produits	19
Le résultat financier de l'Ordre	19
Le résultat de l'Ordre	19
Tableau de synthèse Ordre et CARPA	20
Réponses à vos questions	21
Quel est le montant des secours versés à certains confrères ?	21
Quelle a été l'indemnité versée au cabinet du Bâtonnier et du Vice-Bâtonnier ?	21
Quel est le montant des honoraires versés par l'Ordre à des avocats ?	21
Combien ont coûté les déplacements et les missions du Bâtonnier et des représentants de l'Ordre, notamment dans le cadre d'actions internationales ?	22
Combien coûtent les manifestations importantes du Barreau et la communication de l'Ordre ?	22
Qui contrôle les comptes de l'Ordre et de la CARPA ?	22
Quel est le montant des subventions versées par l'Ordre aux syndicats et associations du Barreau ?	23
Combien coûte la formation professionnelle ?	23

Éditorial

Chers confrères,

Merci au bâtonnier Frédéric Sicard de me donner l'occasion, selon l'usage, de rédiger cet éditorial pour commenter l'exercice budgétaire de ma dernière année de bâtonnat. Donc, présenter une sorte de « bilan du bilan ». Et rassurer le barreau, car les comptes sont bons en 2015, comme ils l'étaient en 2014 et en 2013 sous l'exercice du bâtonnier Christiane Féral-Schuhl.

Au total pendant mes deux années d'exercice nos finances auront alimenté le poste des « réserves de l'Ordre et de la CARPA » à hauteur de 13 411 576 €.

Le barreau doit savoir qu'Aurélien Boulanger qui fut le Membre du Conseil chargé des finances pendant deux ans y a consacré un temps et une énergie considérables tandis que Marie-Christine Labrousse, Directrice financière de l'Ordre et Jean-Christophe Barjon, Directeur de la CARPA ont parfaitement mis en œuvre la politique financière votée par le Conseil de l'Ordre selon les lignes directrices que nous avons fixées avec Laurent Martinet, Vice-Bâtonnier et Annabel Boccara, Secrétaire du Conseil.

Les recettes

Les comptes de l'Ordre ont profité d'une augmentation mécanique théorique des cotisations grâce à la démographie du barreau : 25 071 avocats inscrits au 1^{er} janvier 2014 et 26 999 avocats inscrits au 31 décembre 2015.

Par ailleurs pour la CARPA, la création d'un service M&A nous a permis - c'était l'idée principale de notre politique financière - d'augmenter le flux annuel de 11 à 15 milliards d'euros, ce qui a généré des ressources supplémentaires (en dépit de l'effondrement du taux d'intérêt, mais grâce à l'inertie des meilleurs de nos placements financiers).

Donc l'Ordre et la CARPA ont « gagné » plus, ce qui était le premier des objectifs.

Les économies

Les sommes consacrées aux avocats missionnés ont été réduites de 10%, ce qui était un « engagement de campagne » et nous y avons donné accès aux Membres du Conseil qui le souhaitaient, comme l'exigent les nouvelles règles de transparence.

La solidarité

La prévoyance que nous voulions conserver à un même niveau de prestations nous a obligé à consacrer au titre de la CARPA et de l'Ordre 16 208 507 € en 2015 contre 12 760 309 € en 2014. Par ailleurs, le tiers du barreau dont les revenus étaient les moins élevés en 2014 et 2015 ont été exonérés de cotisation ordinale (mais pas des primes RCP). Enfin le Conseil a voté une allocation de 1 M € à distribuer chaque année par le Bureau Pénal à l'ensemble des confrères assurant l'AJ, dès lors que ceux-ci suivaient une formation continue de défense pénale d'urgence.

Le rayonnement

La création d'un bureau des affaires publiques avec à ses côtés une cellule très structurée de communication ont permis d'assurer un très fort rayonnement du barreau de Paris, notamment à travers les Universités d'hiver à Sciences Po pour un montant de 456 000 €, les Campus internationaux (700 participants à Alger) pour un montant de 206 223 €.

Vous trouverez dans ce *Bulletin Spécial* le détail de chaque ligne de recettes et de dépenses. Il vous persuadera que l'Ordre, avec ses 183 salariés et son budget de fonctionnement réalisé de 37 millions d'euros, ainsi que la CARPA avec ses 48 salariés et son budget de fonctionnement réalisé de 8,4 millions d'euros, et de budget réalisé pour les missions de l'article 235-1 pour 16,9 millions d'euros, sont à votre service et au service du rayonnement des valeurs de notre barreau, dans une parfaite maîtrise et transparence des comptes - et ce, dans la continuité des équipes qui dirigeaient l'Ordre avant nous et qui la dirigent aujourd'hui.

Pierre-Olivier SUR

Le Barreau de Paris

NOMBRE D'AVOCATS AU BARREAU DE PARIS

Année	Inscrits	Stagiaires*	Total
1995	9 733	2 398	12 131
1996	10 284	2 290	12 574
1997	10 713	2 304	13 017
1998	10 937	2 639	13 576
1999	11 155	2 966	14 121
2000	11 597	3 308	14 905
2001	12 464	3 077	15 541
2002	12 921	3 436	16 357
2003	13 410	3 719	17 129
2004	13 754	4 115	17 869
2005	14 342	4 292	18 634
2006	14 910	4 697	19 607
2007	20 141	-	20 141
2008	20 881	-	20 881
2009	21 260	-	21 260
2010	22 197	-	22 197
2011	23 039	-	23 039
2012	24 226	-	24 226
2013	25 071	-	25 071
2014	26 045	-	26 045
2015	26 999	-	26 999

*Le stage a été supprimé en 2007.

Au 31 décembre 2015, nous étions à 26 999 avocats en exercice au barreau de Paris, auxquels s'ajoutent 1 537 avocats honoraires. Le nombre d'avocats au barreau de Paris a augmenté d'environ 820 par an en moyenne sur la période 1995-2015.

Observation liminaire

La synthèse des comptes de l'Ordre peut se résumer ainsi :

RESSOURCES	2014	2015
cotisations ordinales et assurances	48 263 469	51 478 640
produits financiers nets	2 907 896	2 595 290
contribution CARPA article 235-1	6 800 000	600 000
autres produits (services facturés aux avocats)	6 136 761	6 117 444
Total	64 108 126	60 791 373
CHARGES	2014	2015
personnel	17 568 508	18 114 073
honoraires avocats (hors rapporteurs et arbitres)	4 076 506	3 749 998
prestations extérieures et informatiques	3 971 981	4 756 501
assurances	20 757 054	20 294 975
fonctionnement, événements, loyers et charges	10 574 886	10 604 784
financement des autres entités (fonds de dotation, MOdA)	1 450 332	1 566 787
Total charges	58 399 267	59 087 118
SOLDE	5 708 859	1 704 255

ÉVOLUTION DES PRINCIPALES ATTRIBUTIONS DE L'ORDRE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE VOULUE PAR LE BÂTONNIER ET LE CONSEIL DE L'ORDRE

	2013	2014	2015
Service International	921 575	1 175 649	1 403 858
Direction des Affaires Publiques	0	1 122 735	1 181 536
Défense d'urgence (CARPA)			
montants attribués	0	300 000	805 740
réserve disponible	0	1 200 000	1 200 000

	2013	2014	2015
Nombre d'avocats	25 071	26 045	26 999
Cotisations ordinales appelées	23 133 533	21 885 780	1 406 441

ÉVOLUTION DES COTISATIONS ORDINALES

	2014	2015
Nombre d'avocats exonérés	7 316	7 777
Montant (€)	1 362 789	1 406 441

COMPOSITION DE LA COMMISSION DES FINANCES

2015	<p><u>Président</u> : bâtonnier Yves REPIQUET</p> <p><u>Secrétaire</u> : Aurélien BOULANGER, MCO</p> <p><u>Autres membres</u> :</p> <p>Catherine BRUN-LORENZI, MCO, Jérôme MARTIN, MCO, Jean Christophe BARJON (secrétaire général de la CARPA) Vincent CANU (trésorier de la CARPA),</p>	<p>Antoine DIESBECQ, AMCO, Dominique HEINTZ, AMCO, <u>Assistés de</u> :</p> <p>Marie-Christine LABROUSSE (directeur général des services), Brice LE RENARD (directeur financier), Ludovic BLANC (directeur du contrôle de gestion et des comptabilités).</p>
2016	<p><u>Président</u> : bâtonnier Christiane FERAL-SCHUHL</p> <p><u>Secrétaire</u> : Jérôme MARTIN, MCO</p> <p><u>Autres membres</u> :</p> <p>Catherine BRUN-LORENZI, MCO, Laurence KIFFER, MCO Xavier de KERGOMMEAUX, MCO Romain CARAYOL, MCO, Jean Christophe BARJON (secrétaire général de la CARPA)</p>	<p>Vincent CANU (trésorier de la CARPA), Aurélien BOULANGER, AMCO, Antoine DIESBECQ, AMCO, <u>Assistés de</u> :</p> <p>Marie-Christine LABROUSSE (directeur général des services), Brice LE RENARD (directeur financier), Ludovic BLANC (directeur du contrôle de gestion et des comptabilités).</p>

La loi n'impose pas à l'Ordre un contrôle de ses comptes, mais le Conseil de l'Ordre, par souci de transparence, a décidé en 2005 de nommer un commissaire aux comptes pour une durée de six exercices. Ce mandat a été renouvelé par le Conseil de l'Ordre le 14 juin 2011.

Les comptes 2015 de l'Ordre et la CARPA ont été certifiés sans réserve. Les valeurs sont exprimées en euros TTC.

Présentation des comptes

CARPA

BILAN ACTIF

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2015	Net (N-1) 31/12/2014
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	714 924	714 924	(0)	(0)
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	714 924	714 924	(0)	(0)
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	5 279 037		5 279 037	5 279 037
Constructions	16 690 075	6 651 019	10 039 056	10 512 219
Installations techniques, matériel et outillage industriel	5 111	5 111		
Autres immobilisations corporelles	1 262 279	1 142 793	119 486	77 110
Immobilisations en cours	123 192		123 192	14 880
Avances et acomptes	4 028		4 028	4 028
TOTAL immobilisations corporelles :	23 363 721	7 798 923	15 564 798	15 887 273
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	289 214	152	289 062	289 062
Créances rattachées à des participations	10 653 572	876 210	9 777 361	7 963 816
Autres titres immobilisés				
Prêts	110 289		110 289	100 010
Autres immobilisations financières	3 102 522	534 401	2 568 041	1 302 522
TOTAL immobilisations financières :	14 155 596	1 410 844	12 744 753	9 655 409
ACTIF IMMOBILISÉ	38 234 241	9 924 691	28 309 551	25 542 682
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	4 838		4 838	10 168
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	3 486 352	254 344	3 232 008	3 865 640
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	3 491 190	254 344	3 236 846	3 875 817
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	1 358 828 623		1 358 828 623	1 334 746 316
Disponibilités	26 541 723		26 541 723	33 808 825
Charges constatées d'avance	230 848		230 848	39 132
TOTAL disponibilités et divers :	1 385 601 194		1 385 601 194	1 368 594 272
ACTIF CIRCULANT	1 389 092 384	254 344	1 388 838 040	1 372 470 089
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	1 427 326 626	10 179 035	1 417 147 591	1 398 012 771

CARPA

BILAN PASSIF

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2015	Net (N-1) 31/12/2014
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé		
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence	22 105 416	22 105 416
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	67 778 339	64 282 409
Report à nouveau	17 034 064	16 575 885
Résultat de l'exercice	2 044 354	3 954 108
TOTAL situation nette :	108 962 173	106 917 819
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
FONDS PROPRES	108 962 173	106 917 819
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	733 373	733 373
Provisions pour charges	1 822 452	2 077 815
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 555 824	2 811 188
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 289 783 072	1 274 180 656
Emprunts et dettes financières divers	7 800	8 017
TOTAL dettes financières :	1 289 790 872	1 274 188 673
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 174 396	985 713
Dettes fiscales et sociales	1 369 630	1 388 672
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	12 294 479	11 720 707
TOTAL dettes diverses :	15 838 505	14 095 093
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	217	
DETTES	1 305 629 594	1 288 283 765
Écarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	1 417 147 591	1 398 012 771

CARPA

COMPTES DE RÉSULTAT (1^{ère} PARTIE)

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2015	Net (N-1) 31/12/2014
Ventes de marchandises Production vendue de biens Production vendue de services Chiffres d'affaires nets				
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges Autres produits			1 192 786 282 733 485 789	930 873 304 294 471 155
PRODUITS D'EXPLOITATION			1 961 309	1 706 321
CHARGES EXTERNES Achats de marchandises [et droits de douane] Variation de stock de marchandises Achats de matières premières et autres approvisionnement Variation de stock [matières premières et approvisionnement] Autres achats et charges externes			652 21 972 456	25 399 512
TOTAL charges externes :			21 973 108	25 399 512
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			443 357	383 311
CHARGES DE PERSONNEL Salaires et traitements Charges sociales			2 636 983 1 357 784	2 531 036 1 397 703
TOTAL charges de personnel :			3 994 767	3 928 738
DOTATIONS D'EXPLOITATION Dotations aux amortissements sur immobilisations Dotations aux provisions sur immobilisations Dotations aux provisions sur actif circulant Dotations aux provisions pour risques et charges			507 973 561 851	488 508 253 658 570 411
TOTAL dotations d'exploitation :			1 069 824	1 312 577
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION				
CHARGES D'EXPLOITATION			27 481 056	31 024 139
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(25 519 747)	(29 317 818)

CARPA

COMpte DE RÉSULTAT (2^{ème} PARTIE)

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2015	Net (N-1) 31/12/2014
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(25 519 747)	(29 317 818)
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré	440 455	458 179
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	55 978	55 280
Autres intérêts et produits assimilés	19 688 730	18 336 860
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change	68 502	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	8 220 602	9 416 971
	28 033 812	27 809 110
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	4 643	1 087
Différences négatives de change	47 409	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	52 053	1 087
RÉSULTAT FINANCIER	27 981 760	27 808 023
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	2 021 558	(1 967 974)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	22 796	1 854 712
Produits exceptionnels sur opérations en capital		408
Reprises sur provisions et transferts de charges		4 066 961
	22 796	5 922 082
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	0	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	22 796	5 922 082
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	30 017 917	35 437 513
TOTAL DES CHARGES	27 973 563	31 483 405
BÉNÉFICE OU PERTE	2 044 354	3 954 108

CARPA

CAPACITÉ CONTRIBUTIVE

	En euros	Réel 2014	Budget 2015	Réel 2015
I Financier		33 601 950	26 484 627	27 885 170
Produits des placements maniements de fonds (nets de frais financiers)		27 362 208	26 312 634	27 533 857
Autres produits financiers		55 280	50 000	56 218
Locations immobilières		173 560	173 048	169 910
Remboursement IS 2011-2012-2013 et annulation provision IS		5 201 187		0
Remboursement d'assurance		720 300		0
Quote-part de résultat des SCI		-458 179	-751 055	-440 455
Autres produits				
Autres produits : subventions GAV, protocole art 91 (1)		547 594	700 000	565 639
II Exploitation		8 016 581	8 634 046	8 432 843
Autres achats et charges externes		2 210 002	2 972 906	2 775 695
Assurances maniements de fonds		658 806	1 081 765	1 204 481
Provision dossier NRF		500 000		
Autres impôts et taxes		23 900	70 000	41 105
Salaires et charges		4 407 110	4 640 449	4 535 840
Charges exceptionnelles (nettes de produits)		-594	1 500	-22 796
Dotations/reprises de provisions		324 069		
Reclassement article 17-9 en mission article 235-1		-124 712	-150 574	-119 482
Prix CARPA / Lussan		18 000	18 000	18 000
dont service accès au droit (2)		2 156 662	2 179 479	2 172 612
III Dotation aux amortissements		488 508	736 723	507 973
Dotation aux amortissements		488 508	736 723	507 973
IV Capacité contributive de la CARPA aux missions de l'article 235-1 (I-II-III)		25 096 861	17 113 858	18 944 354
V Missions Article 235-1		21 142 754	17 113 858	16 900 000
Participation formation professionnelle		4 906 919	5 400 000	4 914 904
Formation à la pratique professionnelle de la Défense d'Urgence		300 000	1 100 000	805 740
Prévoyance :		8 353 233	9 864 000	10 083 507
Prévoyance MACSF ancien contrat		4 524 975	6 000 000	0
Prévoyance MACSF nouveau contrat		0	0	6 125 000
Prévoyance CNBF		3 828 258	3 864 000	3 958 507
Prévoyance Poignard		463 280	432 000	400 627
Provision Poignard (dotations-reprises)		-293 101	-250 000	-282 733
Initiadrroit (3)		227 000	200 000	200 000
Financement d'équilibre de l'accès au droit (4)		410 711	472 906	408 472
Article 17-9		124 712	150 574	119 482
Subvention défense d'urgence		-150 000	-850 000	-350 000
Contribution aux services d'intérêt collectif de la profession gérés par l'Ordre		6 800 000	594 378	600 000
informatique		4 356 575		472 363
vestiaire		1 056 273		
service formation continue		132 340		127 637
publications informations		469 515		
service social		566 794		
service procédures collectives		218 503		
Résultat		3 954 107	0	2 044 354
Utilisation de la réserve défense d'urgence				250 000
Utilisation de la réserve foncière disponible				440 455
Utilisation de la réserve solidarité				
Résultat + utilisation de réserve				2 734 809
Coût total de l'accès au droit (1)-(2)-(3)-(4)		-2 246 779	-2 152 385	-2 215 445

CARPA

CHIFFRES CLÉS

	2014	2015
Flux annuel des managements de fonds (en milliards d'euros)	13,3	15,2
Encours moyen des managements de fonds (en milliards d'euros)	1,2	1,3
Produits des placements (en millions d'euros)	27,4	27,8

COMMENTAIRES SUR LES COMPTES

La CARPA assure deux missions légales : d'une part la gestion administrative et financière de l'aide juridique, et d'autre part le contrôle et la gestion des managements de fonds, accessoires d'une opération juridique ou judiciaire effectuée par les avocats. Le placement des fonds permet de dégager une marge contributive affectée au financement de missions d'intérêt général : formation, accès au droit, prévoyance, assurances managements de fonds notamment.

Le résultat de la CARPA est résumé dans ce tableau. Il indique la marge « contributive » de la CARPA et son affectation aux différentes missions, ainsi que le coût de chacune d'entre elles, avant de faire apparaître le solde comptable. Les ressources de la CARPA sont principalement constituées des produits issus de la gestion de ses placements. **Notre politique de M&A a permis d'augmenter le flux cumulé de la CARPA de façon significative avec plus de 12 milliards d'euros en 2013, 13 milliards d'euros en 2014 et un objectif atteint de 15 milliards d'euros au 31 décembre 2015.** Les décisions d'allocation des placements sont préparées par la Commission des Finances. La politique de gestion active et prudentielle retenue pour le choix de placements très sécurisés a permis à la CARPA d'obtenir en 2015 des performances encore satisfaisantes, avec un taux de rémunération moyen de ses placements à 2,21% malgré un contexte financier de crise, où le taux EONIA est devenu négatif. Avec un niveau moyen de fonds placés en hausse de 9,3% par rapport à 2013, la CARPA a généré 27,4 millions d'euros de produits financiers, soit un million de plus que le budget initial. Ce niveau de rémunération a pu être atteint grâce à des place-

ments à moyen terme souscrits dans les années antérieures, et qui ont continué à produire leurs effets en 2015 ; la CARPA ne retrouvera pas de taux d'intérêt comparable lors du renouvellement d'une partie de ces placements en 2016 et 2017.

Les charges d'exploitation de la CARPA se sont élevées à 8 432 843 €, en progression de près de quatre cent mille euros par rapport à 2014. Cette différence s'explique notamment par le renforcement de la commission de contrôle des CARPA, suite au décret du 11 juillet 2014, ainsi par les prestations informatiques.

En moyenne sur 2015, l'effectif salarié de la CARPA s'élève à 48 personnes (stable par rapport à 2014). Dans le cadre des missions définies par l'article 235-1 du décret du 27 novembre 1991, la CARPA a pris en charge en 2015 des dépenses pour un total de 16 300 000 €. Elles comprennent la participation à la formation professionnelle initiale, la prévoyance, le financement d'équilibre de l'accès au droit, qui est le solde entre les subventions reçues et les honoraires versés au titre des missions d'aide juridique.

Par ailleurs, après avis de son conseil consultatif en 2003, étendu en 2005, la CARPA prend en charge, dans la limite de sa capacité contributive, le coût de services d'intérêt collectif (vestiaire, publications et informations, service social, service des statistiques et prospective, service de la formation continue, suivi des procédures collectives), ainsi qu'une subvention à l'association Initiadroit. Le coût total de ces services pour 2015 s'élève à 7 230 376 €. Le Comité de Direction de la CARPA a décidé de contribuer à ces services pour un montant de 600 000 €.

Présentation des comptes

Ordre des Avocats de Paris

BILAN ACTIF

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2015	Net (N-1) 31/12/2014
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	2 097 342	1 854 312	243 030	137 845
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	447 700		447 700	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	2 545 042	1 854 312	690 730	137 845
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	4 315 181		4 315 181	4 315 181
Constructions	13 428 259	5 481 572	7 946 688	8 349 449
Installations techniques, matériel et outillage industriel	281 139	141 226	139 912	80 754
Autres immobilisations corporelles	4 494 308	3 986 926	507 382	481 915
Immobilisations en cours	759 133		759 133	921 524
Avances et acomptes	38 460		38 460	4 958
TOTAL immobilisations corporelles :	23 316 480	9 609 724	13 706 756	14 153 782
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	2 492	1 472	1 020	1 020
Créances rattachées à des participations	18 168 579	7 889 872	10 278 707	8 375 140
Autres titres immobilisés	1 053		1 053	1 036
Prêts	525 212	25 100	500 112	446 297
Autres immobilisations financières	110 042		110 042	110 042
TOTAL immobilisations financières :	18 807 379	7 916 444	10 890 935	8 933 535
ACTIF IMMOBILISÉ	44 668 901	19 380 480	25 288 421	23 226 162
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	88 487		88 487	15 862
Créances clients et comptes rattachés	7 782 618	4 458 375	3 324 243	4 470 796
Autres créances	12 087 465	2 021 976	10 065 489	9 832 235
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	19 958 569	6 480 351	13 478 218	14 318 893
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	171 733 962		171 733 962	181 731 443
Disponibilités	52 395 109		52 395 109	46 907 270
Charges constatées d'avance	252 153		252 153	397 482
TOTAL disponibilités et divers :	224 381 224		224 381 224	229 036 195
ACTIF CIRCULANT	244 339 793	6 480 351	237 859 442	243 355 088
Frais d'émission d'emprunts à évaluer				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	289 008 694	25 860 831	263 147 863	266 580 251

Ordre des Avocats de Paris

BILAN PASSIF

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2015	Net (N-1) 31/12/2014
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé		
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence	10 107 878	10 107 878
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	46 706 435	48 512 609
Report à nouveau	33 558 053	26 043 020
Résultat de l'exercice	1 704 255	5 708 850
TOTAL situation nette :	100 076 621	98 372 366
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	100 076 621	98 372 366
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	350 474	562 673
Provisions pour charges	2 406 725	2 250 044
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 757 200	2 812 717
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	175 278	175 278
Emprunts et dettes financières divers	9 671 216	9 226 000
TOTAL dettes financières :	9 846 494	9 401 278
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	135 654 080	142 002 356
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 875 098	8 505 620
Dettes fiscales et sociales	5 711 203	4 842 735
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 153 437	532 040
TOTAL dettes diverses :	14 739 738	13 880 395
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	73 730	111 138
DETTES	160 314 042	165 395 167
Écarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	263 147 863	266 580 251

Ordre des Avocats de Paris

COMPTE DE RÉSULTAT (1^{ère} PARTIE)

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2015	Net (N-1) 31/12/2014
Ventes de marchandises	900 644		900 644	604 640
Production vendue de biens				
Production vendue de services	56 992 916		56 992 916	54 281 517
Chiffres d'affaires nets	57 893 561		57 893 561	54 886 157
Production stockée				
Production immobilisée			241 429	241 429
Subventions d'exploitation			610 000	6 810 000
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			5 443 620	5 759 517
Autres produits			145 696	208 553
PRODUITS D'EXPLOITATION			64 334 313	67 905 655
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]			11 549	10 267
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnement				
Variation de stock [matières premières et approvisionnement]				
Autres achats et charges externes			39 455 597	39 346 599
TOTAL charges externes :			39 467 146	39 356 866
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			1 540 440	1 393 369
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			10 637 931	10 345 462
Charges sociales			5 650 677	5 363 254
TOTAL charges de personnel :			16 288 608	15 708 715
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			946 776	845 059
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			4 712 937	5 228 120
Dotations aux provisions pour risques et charges			374 058	673 570
TOTAL dotations d'exploitation :			6 033 771	6 746 748
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			612 293	912 731
CHARGES D'EXPLOITATION			63 942 258	64 118 429
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			392 055	3 787 225

Ordre des Avocats de Paris

COMPTE DE RÉSULTAT (2^{ème} PARTIE)

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2015	Net (N-1) 31/12/2014
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	392 055	3 787 225
Excédent attribué ou déficit transféré Déficit supporté ou excédent transféré	912 863	876 599
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	2 883 136	3 243 888
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	977 769	752 061
	3 860 905	3 995 949
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	1 211 706	1 052 764
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	1 211 706	1 052 784
RÉSULTAT FINANCIER	2 649 199	2 943 165
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	2 128 392	5 853 791
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	61 456	41 644
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges	214 750	
	276 206	41 644
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	266 312	2 445
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	266 312	2 445
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	9 895	39 199
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	434 031	184 131
TOTAL DES PRODUITS	69 471 424	71 943 248
TOTAL DES CHARGES	66 767 169	66 234 389
EXCÉDENT OU DÉFICIT	1 704 255	5 708 859

Ordre des Avocats de Paris

COMMENTAIRES SUR LES COMPTES

LE RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'ORDRE

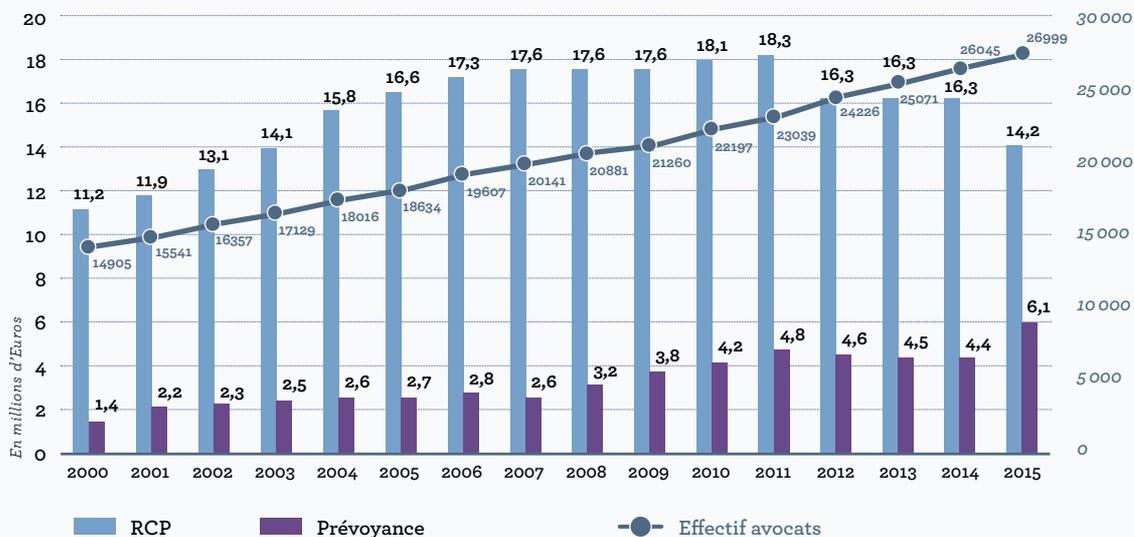
Présentation des principaux postes de charges d'exploitation de l'Ordre

En euros	2015	2014	Progression en %
Assurances professionnelles	20 294 975	20 757 054	-2,2%
Charges de personnel	16 288 608	15 708 715	3,7%
Provisions pour impayés	4 347 162	4 579 732	-5,1%
Provisions participations	243 354	554 430	-56,1%
Amortissements	946 776	845 059	12,0%
Fonds de dotation	865 000	685 564	26,2%
Impôts et taxes diverses	505 819	255 189	98,2%
Autres charges d'exploitation	20 450 563	20 732 685	-1,4%
Total charges d'exploitation	63 942 258	64 118 429	-0,3%

ASSURANCES

Le coût des assurances (responsabilité civile professionnelle [RCP] et prévoyance) constitue le principal poste de charges dans le budget de l'Ordre. Ce poste est en diminution depuis 2012, grâce à la renégociation du contrat RCP, pour des prestations équivalentes.

DÉPENSES D'ASSURANCES DE L'ORDRE (EN MILLIONS D'EUROS) :



Pour un montant de cotisation de 180 €, la ligne prévoyance recouvre la prévoyance complémentaire, la Chance Maternité et le mi-temps thérapeutique.

La prévoyance des avocats est également financée dans le cadre des missions de la CARPA, sans appel de cotisation auprès des avocats.

CHARGES DE PERSONNEL

La masse salariale est le poste de dépenses de fonctionnement le plus important. L'effectif moyen est stable, avec à 183 salariés. Sept départs n'ont pas été remplacés, et sept postes ont été créés, notamment au service international et au service de l'exercice professionnel.

Le tableau suivant compare l'évolution du nombre d'avocats inscrits au barreau de Paris et celle du nombre de salariés de l'Ordre. Le nombre de salariés rapporté au nombre d'avocats est en diminution constante depuis plus de 15 ans.

La stabilité de l'effectif reste un objectif majeur, malgré la croissance durable du nombre d'avocats, par la mise en œuvre d'une politique volontariste dont les principaux volets sont la mise en place d'outils informatiques performants et une optimisation de l'organisation.

La faculté d'adaptation du personnel de l'Ordre et sa motivation sont ainsi des facteurs clés du succès de cette politique.



PROVISIONS POUR IMPAYÉS

Ce poste correspond à la dépréciation des créances, qui concernent essentiellement les cotisations non payées. Ce montant a évolué à la baisse en 2015, ce qui est un signe de l'amélioration du suivi des situations individuelles des avocats par les services de l'Ordre.

AUTRES PROVISIONS

Les autres provisions portent sur des activités financées par l'Ordre, telles que la pépinière des avocats ou Praeferentia, qui doivent être provisionnées selon les règles comptables de prudence.

FONDS DE DOTATION

L'Ordre des Avocats a créé le Fonds de dotation Barreau de Paris Solidarité, dont il soutient les actions telles que le Bus de la Solidarité ou les trophées du probono.

AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation sont constituées par les honoraires facturés au titre des missions de l'Ordre, les développements informatiques pour la profession et le fonctionnement interne de l'Ordre, la communication, les fournitures et achats.

Présentation des principaux postes de produits

En euros	2015	2014
Chiffre d'affaires net et autres produits	58 280 686	55 346 139
dont cotisations d'assurances	28 307 401	26 185 940
dont cotisations ordinales	23 451 362	22 494 105
dont autres produits	6 521 923	6 666 094
Subvention CARPA article 235-1	600 000	6 800 000
Reprises de provisions	5 443 628	5 759 517
Produits financiers	3 860 905	3 995 949
Produits exceptionnels	276 206	41 644
Total des produits de l'ordre	68 461 425	71 943 249

ASSURANCES

Ce poste est la contrepartie de celui figurant à ce titre à la rubrique assurances dans les charges. Il représente la somme appelée auprès de nos confrères. Le barème des cotisations d'assurance, et plus précisément la participation prévoyance a été réévaluée en 2015 de 50€ pour toutes les tranches de revenus. Le montant global de l'année 2015 est supérieur à celui de 2014, en raison de l'évolution du nombre d'inscrits.

COTISATIONS ORDINALES

Le barème des cotisations ordinales n'a pas été modifié depuis 1991, si ce n'est l'introduction d'une tranche supérieure pour les revenus supérieurs à 266 700 euros en 2002, et pour les revenus supérieurs à 300 000 euros en 2012. En 2008, par suite de la disparition du stage, de nouvelles tranches des cotisations ordinales en fonction de l'ancienneté pour les avocats inscrits depuis moins de 5 ans ont été intégrées dans le barème, pour conserver une progressivité des cotisations en fonction de l'ancienneté. En 2010, le barème a été revu pour abaisser les cotisations ordinales à la dizaine d'euros ou aux 5 € inférieurs.

En 2015 le barème des cotisations ordinales a été réévalué à la baisse de -10% à -50% selon les tranches de revenus.

En 2015, le total des cotisations ordinales est en augmentation, en raison de l'évolution du nombre d'inscrits.

Au 31 décembre 2015, la dette des avocats en exercice représentait 5 126 849 €, contre 5 962 561 € fin 2014, soit une diminution importante, et la dette des avocats ayant quitté le barreau, représente en chiffres bruts la somme de 2 047 099 €. Ces montants importants incluent toutefois des cotisations appelées pour un montant forfaitaire faute de déclaration de revenus. Statistiquement, on estime qu'un tiers de ces montants correspond à des montants de cotisations taxées d'office pour les avocats n'ayant pas déclaré leur revenu. L'Ordre poursuit sa politique de recouvrement tout en restant attentif aux situations difficiles qui lui sont révélées.

Les cotisations ordinaires ne financent que 55% des charges d'exploitation de l'Ordre hors assurances professionnelles et amortissements.

AUTRES PRODUITS

L'Ordre, sans en retirer de bénéfice, propose à nos confrères différents services à un tarif calculé au plus juste pour couvrir au moins partiellement les charges : SVS, BCS, BRA, centre de documentation, etc. Grâce à une organisation toujours plus performante, ce tarif n'a pas, pour l'essentiel, connu d'augmentation depuis de nombreuses années. Le total des autres produits réalisés contribue à la couverture des charges d'exploitation de l'Ordre.

LE RÉSULTAT FINANCIER DE L'ORDRE

En 2015, le résultat financier de l'Ordre s'élève à 2 649 199 €, contre 2 943 165 € en 2014. Ce résultat en baisse, s'explique par l'effet de la baisse tendancielle de la rémunération des placements suivant les niveaux de marché sur l'année écoulée, malgré l'augmentation de l'encours moyen des placements.

LE RÉSULTAT DE L'ORDRE

Il ressort pour 2015 à +1 704 255 € contre +5 708 859 € en 2014. Il correspond à la différence entre le total des produits et le total des charges (exploitation, financier, exceptionnel). Le budget 2015 prévoyait un résultat à l'équilibre (excédent de 9 374 €).

Cet écart positif entre l'excédent de l'exercice et le projet inscrit au budget est satisfaisant et s'explique globalement par une augmentation du nombre des avocats, engendrant une augmentation en volume des recettes, d'une part, et d'autre part, par la contribution de la CARPA (article 235-1) à hauteur de 600 000 €.

Le Conseil de l'Ordre du 21 juin 2016 a décidé d'affecter ce résultat à la réserve solidarité, ainsi qu'à la réserve pour évolutions technologiques.

Enfin, il convient de communiquer l'information suivante : le 11 février 2016, la Cour d'Appel de Paris a annulé le vote des résolutions 2 et 9 approuvées initialement par le Conseil de l'Ordre dans sa séance du 18 juin 2013, sans remettre en cause aucunement la régularité et la sincérité des comptes. La résolution n°2 concernait l'approbation des comptes de l'exercice 2012 et le quitus au bâtonnier, la résolution n°9 concernait l'affectation du résultat de l'exercice 2012.

En conséquence, le résultat 2012 n'étant plus approuvé ni affecté, l'affectation aux réserves pour projets a été annulée et le résultat a été isolé dans un compte spécifique de fonds propres s'intitulant « résultat 2012 non approuvé non affecté », d'un montant de 7 515 033 €, et ce dans l'attente de l'issue du pourvoi en cassation formé par l'Ordre des Avocats.

Tableau de synthèse

Ordre et CARPA

Parts respectives des cotisations, des produits financiers et des produits des services dans le financement du budget (hors assurances professionnelles) cumulé Ordre et CARPA

Produits	Part dans le total des produits	Réalisé 2015 (en €)	Pourcentage rapporté au total de charges*
cotisations ordinales	38%	23 054 954	35%
produits financiers nets	51%	31 394 762	48%
autres produits	11%	6 744 963	10%
	100%	61 194 679	94%
<i>*Total de charges en € (hors assurances)</i>			64 970 300

Les cotisations ordinales qui ont un caractère prévisibles, ne financent seulement que 35% des charges de l'Ordre et de la CARPA. Les produits financiers avec un aléa différent de celui des cotisations financent quant à eux environ 48% des charges.

Réponses à vos questions

QUEL EST LE MONTANT DES SECOURS VERSÉS À CERTAINS CONFRÈRES ?

L'allocation Poignard est prise en charge par la CARPA dans le cadre des missions qui lui ont été confiées en application de l'article 235-1 du décret du 27 novembre 1991 modifié ; elle a représenté un coût de 400 627 € en 2015. Cette allocation mise en place par le bâtonnier Marcel Poignard en 1947 a été créée pour compenser l'absence de retraite pour les avocats. Ce système n'accueille plus de nouveaux bénéficiaires depuis 1994, et concerne encore en 2015 277 avocats ou ayants droits.

En outre, les dépenses de secours ont représenté à l'Ordre 98 561 € en 2015 ; elles ont été intégralement financées par la réserve solidarité dotée en 2008.

Toujours exceptionnels, les secours et autres aides n'ont jamais vocation à soutenir une exploitation déficitaire, mais à aider certains confrères confrontés à des situations parfois dramatiques. C'est la Commission Sociale de l'Ordre qui examine ces demandes et les soumet à l'approbation de la Commission des Finances et du Bâtonnier.

QUELLE A ÉTÉ L'INDEMNITÉ VERSÉE AU CABINET DU BÂTONNIER ET DU VICE-BÂTONNIER ?

En 2015, elle a été de 216 000 € TTC. L'indemnité du Bâtonnier existe depuis 1997, et a été revalorisée en 2008 et en 2010.

L'indemnité de Vice-Bâtonnier, versée pour la première fois en 2012 a été en 2015 de 78 735 € TTC.

QUEL EST LE MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS PAR L'ORDRE À DES AVOCATS ?

En 2015, l'Ordre a versé 4 437 587 € TTC à plus de 150 avocats, contre 4 937 713 € TTC en 2014. Ce montant inclut les indemnités versées aux cabinets du Bâtonnier et du Vice-Bâtonnier. Ces honoraires sont tout d'abord réglés à des avocats qui exercent des missions liées au fonctionnement quotidien de l'Ordre et dirigent les principaux services réglementaires tels que la déontologie, la tenue du tableau, les suppléances, les séquestres. Les autres avocats interviennent ponctuellement au titre des missions fixées par la loi ou le règlement intérieur, pour la fixation des honoraires ou les arbitrages entre confrères, pour contrôler les procédures collectives. Enfin, l'Ordre fait appel à des avocats pour former leurs confrères à l'utilisation du RPVA, pour représenter l'Ordre dans le cadre de la défense de la profession, pour assister des confrères faisant l'objet de perquisitions, ou encore dans le cadre de consultations ou d'actions spécifiques.

COMBIEN ONT COÛTÉ LES DÉPLACEMENTS ET LES MISSIONS DU BÂTONNIER ET DES REPRÉSENTANTS DE L'ORDRE, NOTAMMENT DANS LE CADRE D' ACTIONS INTERNATIONALES ?

Le total des postes voyages et frais de mission s'est élevé à 594 694 € en 2015. Il s'agit de dépenses de représentants de l'Ordre, auprès éventuellement de barreaux étrangers et de frais de mission, et également dans le domaine humanitaire et des droits de l'Homme.

Le concept de campus internationaux a été repris en 2015 en Russie, en Algérie, au Québec et en Chine. Ces événements de formation sont l'occasion de former les avocats parisiens à l'étranger sur les spécificités du pays et de tisser des relations. Ces opérations de rayonnement représentent un coût de 259 000 € TTC, avec l'aide de partenaires locaux et institutionnels.

COMBIEN COÛTENT LES MANIFESTATIONS IMPORTANTES DU BARREAU ET LA COMMUNICATION DE L'ORDRE ?

Les événements de la rentrée figurent dans les comptes pour un montant de 111 400 € pour la Rentrée Solennelle, et pour un montant de 300 000 € pour la Soirée de réception des hautes personnalités et des barreaux étrangers.

En ce qui concerne Campus Avocats, cette opération de formation continue, qui a réuni en 2015 plus de 2500 avocats, présente un bénéfice en raison d'une maîtrise des coûts et d'une augmentation des inscriptions (2^{ème} édition à l'EFB).

La communication est un service de l'Ordre à part entière. Sous la direction du Bâtonnier, l'équipe s'occupe du Bulletin du Barreau, des éditions spéciales, des communiqués de presse, et des salons et colloques où l'Ordre est présent (Planète PME, par exemple). Ce service organise également de nombreux événements pour le rayonnement du barreau tout au long de l'année, auxquels participent les avocats : on citera notamment en 2015 l'Université d'hiver, l'Avocat dans la Cité, la Journée de la Femme. Pour des missions plus spécifiques, l'Ordre fait également appel à des spécialistes extérieurs.

Le coût total du service (dont coût des manifestations de la Rentrée précitées) s'élève à 2 510 510 € en 2015.

QUI CONTRÔLE LES COMPTES DE L'ORDRE ET DE LA CARPA ?

Les comptes de l'Ordre sont établis par la Commission des Finances, et approuvés par le Conseil. Les comptes de la CARPA sont établis en liaison avec la Commission des Finances, et sont approuvés par le Comité de Direction de la CARPA. Celle-ci, de par la loi, est dotée de trois commissaires aux comptes. L'Ordre n'est pas soumis à cette obligation, mais a néanmoins choisi pendant plusieurs années de faire contrôler ses comptes par un commissaire aux comptes dans le cadre d'un audit contractuel, dont la mission est similaire à celle de commissaire aux comptes. Le Conseil de l'Ordre a ensuite nommé un commissaire aux comptes, à compter du 1^{er} janvier 2005, mandat renouvelé en 2011 pour une période de six exercices. Les comptes 2015 de la CARPA et de l'Ordre ont été certifiés sans réserve.

QUEL EST LE MONTANT DES SUBVENTIONS VERSÉES PAR L'ORDRE AUX SYNDICATS ET ASSOCIATIONS DU BARREAU ?

Une procédure d'attribution a été mise en place qui requiert des attributaires potentiels la remise d'un dossier complet. Le dossier est ensuite examiné par la Commission des Finances, puis les propositions d'attribution sont présentées au Conseil de l'Ordre pour décision.

En 2015, les subventions attribuées se répartissent selon les catégories suivantes pour un total de 155 600 € :

- syndicats et organisations professionnelles : 114 000 €
- associations sportives : 13 500 €
- associations culturelles et diverses : 25 100 €
- international : 3 000 €

Par ailleurs, le Conseil de l'Ordre a attribué une subvention de 20 000 € à l'IFEJI (Institut Français des Experts Juridiques Internationaux) dans le cadre de la participation au centre d'excellence mis en place par l'Organisation des Nations Unies.

Enfin, depuis 2011, l'Ordre n'attribue plus de subventions aux associations investies dans la défense des droits de l'Homme, cette mission revenant au fonds de dotation Barreau de Paris Solidarité créé en 2011.

COMBIEN COÛTE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ?

Depuis la réforme du financement de la formation de 2002, l'ensemble des coûts des différents centres de formation est globalisé au niveau national. Son financement est ensuite réparti par le CNB entre les différents barreaux, après déduction de la contribution de l'Etat.

Pour le barreau de Paris, la CARPA s'acquitte de ce financement par un versement au CNB au titre de la péréquation nationale et un versement direct à l'EFB pour un total, en 2015, de 4 914 904 €.

Le coût ainsi calculé figure dans les comptes de la CARPA au titre de ses missions relevant de l'article 235-1 du décret du 27 novembre 1991 modifié.



11, PLACE DAUPHINE 75053 PARIS CEDEX 01 — T: +(0) 1 44 32 48 48 — F: +(0) 1 44 32 48 00

WWW.AVOCATPARIS.ORG